



Conseil national  
de l'information statistique

Montrouge, le 13 novembre 2020 – N° 124/H030

## AVIS D'OPPORTUNITE

### ***Enquête sur la filière aéronautique et spatiale en 2020 (FAS 2020)***

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête existante  
*Périodicité* : enquête ponctuelle  
*Demandeur* : Insee – Direction des statistiques d'entreprise

Au cours de sa réunion du 14 octobre 2020, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet de l'enquête sur la filière aéronautique et spatiale (FAS 2020). Compte tenu que cette présentation s'est faite en l'absence de la mise en ligne de la fiche descriptive de l'enquête dans les délais, une consultation télématique des membres de la commission a été lancée post-commission.

L'enquête FAS 2020 est une extension au territoire français de l'enquête Filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest (FAS GSO) qui a obtenu le label d'intérêt général assorti du caractère obligatoire pour les années 2019 à 2023, et à laquelle elle se substitue pour cette année de constat 2020.

L'enquête FAS GSO est elle-même une rénovation de l'enquête annuelle réalisée depuis 1982 en Midi-Pyrénées et 2000 en Aquitaine auprès des établissements sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services du secteur aéronautique et spatial. Depuis 2007, l'enquête est réalisée en partenariat avec Aerospace Valley, pôle de compétitivité à vocation mondiale « Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués » (AESE). En 2017, l'enquête a été étendue à l'ensemble des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

L'enquête FAS GSO n'a pu avoir lieu en 2020 (sur l'année de collecte 2019) du fait des conditions exceptionnelles liées au Covid.

Si le secteur de la construction aéronautique et spatiale (activité 3030Z) est bien couvert avec les statistiques d'entreprise et d'emploi classiques, l'ensemble de la filière, c'est-à-dire qui intègre également les fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services des constructeurs, n'est pas connu dans le système statistique public. L'enquête Filière Aéronautique et Spatiale a deux objectifs :

1- délimiter précisément le périmètre de la filière aéronautique et spatiale en France, et mesurer le poids de cette filière dans l'économie ;

2- collecter de l'information statistique nécessaire à la description de son fonctionnement, en particulier son comportement en 2020, en période de forte crise de la filière.

Les principaux thèmes abordés dans le questionnaire sont l'appartenance à la filière, l'évolution de l'activité aéronautique et/ou spatiale entre 2019 et 2020, et la localisation régionale de cette activité. Des questions essentiellement qualitatives portent sur l'insertion de l'entreprise au sein de la filière, la sous-traitance, l'emploi, la recherche-développement et le climat des relations avec le principal client.

Le champ de l'enquête est constitué par les unités légales de France (métropole et départements d'outre-mer) dont l'activité concourt in fine à la construction d'aéronefs, d'astronefs ou de leurs moteurs, quel que soit leur usage (civil, militaire). La filière recouvre les activités d'études, de conception, de fabrication, de commercialisation ou de certification de pièces, de sous-ensembles, d'équipements, de systèmes embarqués, d'outils matériels et logiciels spécifiques à la construction aéronautique et spatiale. Elle comprend également les activités de maintenance en conditions opérationnelles « lourdes » des aéronefs qui impliquent leur mise hors service sur longue période.

Le recours à l'enquête est conforme aux préconisations de pôles de l'Insee à la fois pour définir le périmètre de la filière, qui n'est pas possible à partir de la seule nomenclature d'activités et de produits. D'autre part, l'exploitation des enquêtes statistiques et déclarations administratives existantes ne permet pas de produire des données dans le détail des segments de la filière, ni de les localiser au niveau régional.

L'enquête mobilisera les enquêtes ESA (enquête sectorielle annuelle, de l'Insee) et EAP (enquête annuelle de production, également de l'Insee) pour sélectionner les unités légales ayant une activité secondaire de construction aéronautique et spatiale. Les données d'emploi du dispositif Epure seront également utilisées.

L'échantillon est constitué des entreprises (au sens unités légales) actives au 31/12 de l'année précédant la collecte. Le plan de sondage comprend quatre strates distinctes :

- a) les unités légales appartenant aux secteurs « noyaux » et « partiels » du périmètre conventionnel ;
- b) les unités légales fabriquant des produits de la construction aéronautique et spatiale ;
- c) les unités légales appartenant aux secteurs « potentiels » du périmètre conventionnel ;
- d) les unités légales réputées appartenir à la filière aéronautique et spatiale, selon les sources spécifiques (revues de presse spécialisées, informations des partenaires).

L'échantillon devrait compter environ 15 000 unités. L'enquête est nationale. Elle sera également exploitable sur les principales régions d'implantation de la filière aéronautique et spatiale : Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Ile-de-France, Provence Alpes Côte d'Azur, Pays de la Loire.

L'enquête aura lieu par Internet, en intégrant le portail Coltrane. Un questionnaire sous forme papier est disponible pour les enquêtés qui le souhaitent. La collecte débutera en mars 2021. La période de collecte avec rappels s'étend jusqu'à fin juin. Les derniers retours sont collectés jusqu'à la mi-juillet.

Le comité de concertation existant pour l'enquête FAS GSO sera mobilisé. Il comprend :

- les principaux acteurs institutionnels des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie,
- des représentants de la société civile et du monde des entreprises.

Au niveau national, des membres du Cnis et des organisations professionnelles ont montré leur intérêt pour une enquête nationale lors de leur consultation en septembre 2020.

Les données définitives seront disponibles au mois d'octobre ou novembre 2021. La première publication sera diffusée en fin d'année 2021.

Le Président, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

***L'opportunité est accordée pour l'année de collecte 2021.***